



## **COMMUNE DE FOURNES- EN- WEPPE**

1345 Rue Faidherbe-59134 – Fournes en Weppes

Tél : 03.20.50.24.10 Fax : 03.20.50.66.92

Email : mairie.fournes@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Nombre de Membres en Exercice : 19  
Nombre de Membres Présents : 18  
Nombre de Membres Absents : 1

Date de Convocation : 14/06/2021

**PRESENTS** : Marie-Jo KRAMARZ, Cécilia CHOTEAU, François RYCKEBUSCH, Marie-Pascale RICHET, Gilles GALLIANO, Nathalie BENIER, Claudine COTTIER, Sophie PERTUISET, Maryvonne GUAQUIERE, Patrick BIEL, Fabien COUSTENOBLE, Dominique DEHOUE, Camille DELEPLANQUE, Jean-François DEQUEKER, Axel DEMOOR, Olivier DESEINE, Jacques MENET, Sébastien GHYS

**ABSENTE ayant donné procuration** : Agnès QUENSON a donné procuration à Nathalie BENIER

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juin à 20h, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis, salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Jo KRAMARZ, Maire, suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

### **OBJET : révision du PLU et EMPLACEMENT RESERVE A FOURNES EN WEPPE** :

#### **1 – Présentation des projets de modification des onze PLUs de la MEL :**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, de Bois-Grenier, de Fromelles, de Le Maisnil et de Radinghem en Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date dit « PLU2 ». Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil Métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de la procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs, à l'occasion des procédures de révision des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLU1. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Ainsi, compte-tenu de la longueur des procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pas pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations du PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP) notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé...).

Sur le territoire de la commune de Fournes en Weppes, le projet de modification prévoit l'intégration d'un PAPAG (périmètre d'attente de projet d'aménagement global) sur le site UNEAL – Apprentis d'Auteuil en remplacement de l'OAP N° 19 (Orientation d'Aménagement programmée) inscrite dans le PLU2.

Le projet de modification des 11 PLUs est consultable sur le cloud – conseillers – PLU en complément du cahier communal envoyé par mail le 2 juin.

## 2 – la consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

3 – Avis du Conseil Municipal :

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

- Le Conseil Municipal de la commune de Fournes en Weppes, à l'unanimité,
- émet un avis favorable sur les projets de modifications des onze PLUs de la Métropole Européenne de Lille ; cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Concernant l'inscription d'un PAPAG sur le site des apprentis d'Auteuil/site Unéal au profit de la MEL en vue de l'étude du cœur de bourg, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable avec ajustement.

Ainsi, et à la suite de l'étude du cœur de bourg, le conseil municipal devra être pleinement associé à l'élaboration du projet d'aménagement qui permettra, le cas échéant, de lever le PAPAG.

Le conseil municipal devra valider ce projet avant que celui-ci ne soit intégré à la procédure d'évolution du PLU qui pourra être mise en place afin de lever cette servitude.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique et étudié par le Conseil Métropolitain à l'issue de la procédure de modifications.

Pour extrait conforme.

La Maire, Marie-Jo KRAMARZ





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Fournes-En-Weppes**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB21JPLU
Date de la décision :	2021-06-21 00:00:00+02
Objet :	révision du PLU et emplacement réservé à Fournes en Weppes
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-215902503-20210621-DELIB21JPLU-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215902503-20210621-DELIB21JPLU-DE-1-1_0.xml	text/xml	882
Nom original :		
d_lib21juinr_visionPLU.pdf	application/pdf	52448
Nom métier :		
99_DE-059-215902503-20210621-DELIB21JPLU-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	52448

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 juin 2021 à 10h37min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 juin 2021 à 10h37min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 juin 2021 à 10h37min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 juin 2021 à 10h38min15s	Reçu par le MI le 2021-06-25